

**Commune de Saint Jacques sur Darnétal**  
**Mairie - 20, rue de Verdun**  
**76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE DIX-SEPT**

Convocations & affichage le 21 mars 2017

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme PIGNAT Danielle, maire, M. CASTRES Jacques, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme HEQUET Emilie, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme FOULON Muriel, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. TONINI Dino, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme PAIN Céline, 5<sup>ème</sup> adjoint. **Membres** : MM. DELAUNAY Frédéric, VOTTIER Didier, Mme FLOCH Françoise, MM. FOUTEL Matthieu, HEBERT Reynald, LEFAUCHEUR Marcial, Mme BOURALY Isabelle, M. QUESSE Bernard, Mme HACHE Florence, M. GERBER Alain.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. THILL Jean-Jacques, FOURAY Gilles, Mmes COUSON Séverine, HAUBERT Florence, HANIN Céline.

**ABSENTS** : M. TERREUX Bertrand, Mme CHEVALIER Séverine.

**REPRÉSENTÉS** : Mme COUSON par M. TONINI, M. THILL par M. CASTRES, M. FOURAY par M. DELAUNAY, Mme HAUBERT à Mme HEQUET, Mme HANIN à Mme FOULON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme FLOCH Françoise

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 MARS 2017**

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION 2017/009 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**  
**BUDGET PRINCIPAL**

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2016 « établissement principal », est approuvé par 14 voix « POUR » (Mmes FOULON, PAIN, HEQUET, FLOCH, BOURALY, COUSON par procuration, HAUBERT par procuration, HANIN par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL par procuration), et 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, DELAUNAY, HEBERT, FOURAY par procuration).

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	601.407,37
012 – Charges de personnel .....	1.255.179,78
014 – Atténuation de charges .....	333.912,00
65 – Autres charges de gestion courante .....	153.758,90
66 – Charges financières.....	154.164,33
67 – Charges exceptionnelles .....	25.000,00
042 – Opérations d'ordre .....	1.039.335,53
<b>TOTAL</b> .....	<b>3.562.757,91 €</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES

013 – Atténuation de charges .....	40.666,48
70 – Produits des services.....	260.649,06
73 – Impôts et taxes .....	1.299.389,85
74 – Dotations et participations .....	537.872,55
75 – Autres produits de gestion courante.....	506.492,66
76 – Produits financiers .....	11.903,16
77 – Produits exceptionnels .....	105.288,15
042 - Opérations d'ordre.....	904.170,76
<b>SOUS-TOTAL</b> .....	<b>3.666.432,67</b>
002 – Excédent de fonctionnement reporté .....	260.681,23
<b>TOTAL</b> .....	<b>3.927.113,90 €</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes.....	1.805.503,94
20 – Immobilisations incorporelles .....	1.680,00
204 – Subventions d'équipements versées .....	6.248,00
21 – Immobilisations corporelles.....	15.282,00
23 – Immobilisations en cours .....	78.900,51
040 - Opérations d'ordre.....	904.170,76

041 – Opérations patrimoniales .....	17.431,32
SOUS-TOTAL.....	2.829.216,53 €
001 – Déficit d'investissement reporté .....	248.223,52
TOTAL .....	3.077.440,05 €

**INVESTISSEMENT RECETTES**

10 – Dotations fonds et réserves .....	971.560,72
13 – Subventions investissement .....	24.441,87
16 – Emprunts et dettes assimilées .....	751.760,63
23 – Immobilisations en cours .....	3.189,42
27 – Autres immobilisations financières .....	22.729,00
040 - Opérations d'ordre.....	1.039.335,53
041 – Opérations patrimoniales .....	17.431,32
TOTAL .....	2.830.448,49 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 364.355,99 €

Résultat d'investissement déficitaire – 246.991,56 €

**DÉLIBÉRATION 2017/010 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SUPERETTE**

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2016 « supérette », est approuvé à l'unanimité.

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

011 Charges caractère général.....	26.187,00
TOTAL .....	26.187,00 €

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

75 Autres produits .....	18.319,38
SOUS-TOTAL.....	18.319,38
002 Excédent fonctionnement reporté.....	51.604,61
TOTAL .....	69.923,99 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 43.736,99 €

**DÉLIBÉRATION 2017/011 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 CENTRE COMMERCIAL**

L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur LEFAUCHEUR Marcial, doyen du conseil, pendant que Madame PIGNAT, maire, se retire pour lui permettre de délibérer librement.

Après en avoir délibéré le compte administratif 2016 « centre commercial », est approuvé à l'unanimité.

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

011 Charges caractère général.....	7.157,33
65 Autres charges de gestion courante .....	30.000,00
TOTAL .....	37.157,33 €

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

75 Autres produits .....	26.722,21
SOUS-TOTAL.....	26.722,21
002 Excédent fonctionnement reporté.....	64.906,92
TOTAL .....	91.629,13 €

Résultat de fonctionnement excédentaire 54.471,80 €

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

TOTAL .....

0,00 €

**INVESTISSEMENT RECETTES**

001 Excédent investissement.....	55.000,40
TOTAL .....	55.000,40 €

Résultat d'investissement excédentaire 55.000,40 €

**DELIBERATION 2017/012 PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs dressés par Madame le maire pour la gestion 2016, que ce soit pour le budget principal ou les budgets annexes.

Madame le maire soumet à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice considéré, que ce soit pour la commune, le centre commercial, la supérette.

Ces comptes reprennent la gestion 2016, les comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état passif ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer pour le même exercice,

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ces soldes figurant au bilan de l'exercice 2015.

Le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, PAIN, HEQUET, FLOCH, BOURALY, COUSON par procuration, HAUBERT par procuration, HANIN par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL par procuration), et 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, DELAUNAY, HEBERT, FOURAY par procuration).

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celle de la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- DÉCLARE que les comptes de gestion 2016 dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DELIBERATION 2017/013 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu le compte administratif 2016,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

Décide par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, PAIN, HEQUET, FLOCH, BOURALY, COUSON par procuration, HAUBERT par procuration, HANIN par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL par procuration), et 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, DELAUNAY, HEBERT, FOURAY par procuration) d'affecter le résultat du budget principal comme suit :

Excédent de fonctionnement 2016.....	364.355,99 €
Déficit d'investissement .....	- 246.991,56 €
<b>Résultats affectés de la sorte :</b>	
Affectation en réserves R1068.....	244.537,00 €
Report en fonctionnement R002 .....	119.818,99 €
Report en investissement R001 .....	- 246.991,56 €

**DELIBERATION 2017/014 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – SUPERETTE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu le comptes administratif 2016,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe « Supérette » comme suit :

Excédent de fonctionnement 2016.....	43.736,99 €
Pas de besoin de financement général.	
Affecté de la sorte : Report en fonctionnement R002 .....	43.736,99 €

**DELIBERATION 2017/015 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – CENTRE COMMERCIAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle PIGNAT, maire,

Vu le comptes administratif 2016,

Considérant qu'une partie de l'excédent d'exploitation peut être transféré à la section d'investissement pour servir aux équipements futurs,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget annexe « Centre Commercial » comme suit :

Excédent de fonctionnement exercice 2016 .....	54.471,80 €
Excédent d'investissement reporté R001.....	55.000,40 €
<b>Résultats affectés de la sorte :</b>	
Report en fonctionnement R002 .....	54.471,80 €
Report en investissement R001 .....	55.000,40 €

**DELIBERATION 2017/016 PORTANT APPROBATION DE LA VENTE DE LA PARCELLE AD 192 -ANCIENNE SALLE DES FÊTES – PARKING ET ESPACES VERTS 1140 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE**

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de Monsieur CARON représentant le SA FANNY –UTILE, proposant une offre d'achat pour le terrain sis rue du Général de Gaulle et cadastré AD 192, comprenant l'ancienne salle des fêtes et parking.

Lors de sa séance du 29 mars 2016, le conseil municipal avait autorisé Madame le maire à effectuer les démarches nécessaires. La proposition d'acquisition est de 350.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, PAIN, HEQUET, FLOCH, BOURALY, COUSON par procuration, HAUBERT par procuration, HANIN par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL par procuration), et 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, DELAUNAY, HEBERT, FOURAY par procuration).

\* donne un accord à la vente de la parcelle AD 192 et ce pour un montant de 350.000 € sous réserve de la vérification des droits à l'urbanisme et de l'obtention d'un permis de construire. 10% de la somme sera versée lors du jour de la signature de la promesse de vente et le solde au jour de la signature de l'acte authentique de la vente.

\* autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à signer tout acte et documents afférents à intervenir lors de cette vente.

**DELIBERATION 2017/017 PORTANT CRITERES D'ATTRIBUTION CARTES DE TRANSPORTS COLLEGIENS**

Madame le maire propose au conseil municipal d'intégrer la prise en charge des cartes de transports des collégiens au budget de l'année en cours, la commune s'étant retirée du syndicat des collèges.

Le coût estimé est de 14.000 €.

Les abonnements seront réservés aux enfants de la commune de Saint Jacques sur Darnétal, intégrant les collèges publics du secteur : Collège CHARTIER et collège ROUSSEAU, de la classe de sixième à la classe de troisième.

Un bon sera à retirer en Mairie afin d'obtenir la carte de transport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place de la prise en charge des cartes de transports dans les critères précisés ci-dessus et autorise Madame le maire ou tout adjoint s'y substituant à effectuer toutes démarches nécessaires.

**DELIBERATION 2017/018 PORTANT CRITERES D'ATTRIBUTION VERSEMENT DES SUBVENTIONS USSJ OMNISPORTS**

Madame le maire présente au conseil municipal la possibilité de fractionner la subvention versée à l'USSJ OMNISPORTS de façon

\* à d'une part réguler le versement de la part annuelle des salaires, au vu de la prise en charge de l'USSJ OMNISPORTS

\* à d'autre part, au vu des factures présentées par l'association de verser la subvention d'investissement annuelle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable, après vérification des justificatifs présentés, à la régulation des versements des subventions pour participation exceptionnelle des salaires et d'investissement.

**DELIBERATION 2017/019 PORTANT REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE CENTRE COMMERCIAL**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'en vertu des dispositions des articles L.2311-6 et D.2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent envisager la reprise de l'excédent d'investissement issu uniquement :

- Le produit de la cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs, à condition que celui-ci ne soit pas expressément affecté à l'investissement ;
- Le produit de la vente d'un placement budgétaire. La reprise de ce produit est limitée à la part du placement financée initialement par une recette de la section de fonctionnement.
- l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

Lorsque l'excédent d'investissement ne relève pas de ces trois cas, la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement peut être accordée par la Direction Générale des Collectivités Locales et par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le budget centre commercial présente un excédent d'investissement depuis 2011, durant deux années consécutives le montant de 55.000,40 a été porté en excédent d'investissement. Des travaux étaient envisagés et provisionnés cependant un syndicat de copropriété a été créé depuis, et les travaux modifiés.

Madame le maire propose au titre du paragraphe « l'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R2311-12 et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre », de reverser l'excédent du budget centre commercial au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au versement de l'excédent d'investissement du budget annexe – centre commercial vers le budget communal.

Les crédits nécessaires figurent aux articles budgétaires des deux budgets, soit 55.000,40 €.

Budget centre commercial :

Mandat : Art 1068 – chap 040 - DI – Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés

Titre : Art 7785 - chap 042 – RF – Autres produits exceptionnels – Excédent d'investissement transféré au compte de résultat.

Mandat : Art 6522 – chap 65 - DF – Excédent des budgets annexes à caractère administratif

Budget commune :

Titre : Art 7551 – chap 75 – RF - Excédent des budgets annexes à caractère administratif

**DELIBERATION 2017/020 PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Madame le maire présente au conseil municipal les taux d'imposition et leurs bases actuelles :

Taxe habitation 3.557.000 x 13.20 % = 439.524 €

Taxe foncière (bâti) 2.155.000 x 29.10 % = 627.105 €

Taxe foncière (non-bâti) 84.000 x 81.53 % = 68.485 €

Soit un produit attendu de 1.165.114 €. Le produit réel perçu en 2016 est de 1.163.507 €

Les taux s'appliquent aux bases d'imposition fournies par l'Etat, à savoir pour l'année 2017 :

Taxe habitation 3.656.000 x 13.20 % = 482.592 €

Taxe foncière (bâti) 2.222.000 x 29.10 % = 646.602 €

Taxe foncière (non-bâti) 85.900 x 81.53 % = 70.034 €

Soit un produit attendu de 1.199.228 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2017, à savoir Taxe habitation 13.20 %, Taxe foncière (bâti) 29.10 %, Taxe foncière (non-bâti) 81.53 % et charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires.

**DELIBERATION 2017/021 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré le budget primitif 2017 « établissement principal », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre par 15 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, FOULON, PAIN, HEQUET, FLOCH, BOURALY, COUSON par procuration, HAUBERT par procuration, HANIN par procuration, MM. CASTRES, TONINI, VOTTIER, FOUTEL, LEFAUCHEUR, THILL par procuration), et 6 voix « CONTRE » (Mme HACHE, MM. GERBER, QUESSE, DELAUNAY, HEBERT, FOURAY par procuration), de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	628.130,00
012 – Charges de personnel .....	1.276.200,00
014 – Atténuation de charges .....	221.455,00
65 – Autres charges de gestion courante .....	143.560,00
66 – Charges financières.....	136.295,00
022 – Dépenses imprévues .....	80.000,00
023 – Virement à la section d'investissement .....	267.721,00
042 – Opérations d'ordre .....	78.635,00
TOTAL .....	2.831.996,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

70 – Produits des services .....	245.000,00
013 – Atténuation de charges .....	30.500,00
73 – Impôts et taxes .....	1.291.860,00
74 – Dotations et participations .....	475.800,00
75 – Autres produits de gestion courante.....	594.700,00
76 – Produits financiers .....	12.000,00
77 – Produits exceptionnels .....	62.318,00
SOUS-TOTAL.....	2.712.178,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté .....	119.818,00
TOTAL .....	2.831.996,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

16 – Emprunts et dettes.....	1.613.770,00
21 – Immobilisations corporelles.....	31.600,00
23 – Immobilisations en cours.....	5.876,00
020 – Dépenses imprévues .....	10.000,00
041 – Opérations patrimoniales .....	2.885,00
001 – Déficit d'investissement reporté .....	244.537,00
TOTAL .....	1.908.668,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

024 – Produit des cessions .....	500.755,00
10 – Dotations fonds et réserves .....	378.965,00
13 – Subventions d'investissement.....	2.955,00
16 – Emprunts et dettes assimilées .....	653.000,00
27 – Autres immobilisations financières .....	23.752,00
040 – Opérations d'ordre .....	78.635,00
041 – Opérations patrimoniales .....	2.885,00
SOUS-TOTAL.....	1.640.947,00
021 – Virement de la section de fonctionnement .....	267.721,00
TOTAL .....	1.908.668,00 €

<b>DELIBERATION 2017/022 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - SUPERETTE</b>
--

Après en avoir délibéré le budget primitif 2017 « supérette », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	14.736,00
65 – Autres charges de gestion courante .....	40.000,00
TOTAL .....	54.736,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante.....	11.000,00
002 – Excédent antérieur reporté .....	43.736,00
TOTAL .....	54.736,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

**DELIBERATION 2017/023 PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 -  
CENTRE COMMERCIAL**

Après en avoir délibéré le budget primitif 2017 « centre commercial », est approuvé et adopté dans son ensemble en équilibre à l'unanimité, de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	22.071,00
65 – Autres charges de gestion courante .....	100.000,00
TOTAL .....	122.071,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

75 – Autres produits de gestion courante.....	12.600,00
042 – Opérations d'ordre .....	55.000,00
002 – Excédent de fonctionnement antérieur reporté .....	54.471,00
TOTAL .....	122.071,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

040 – Opérations d'ordre .....	55.000,00
23 – Immobilisations .....	67.837,00
TOTAL .....	122.837,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

024 – Produits cessions.....	67.837,00
001 – Excédent investissement.....	55.000,00
TOTAL .....	122.837,00 €

- : - : - : - : - : -

Madame le Maire  
Danielle PIGNAT



